

LABCOM - Laboratoires communs organismes de recherche publics - PME / ETI

Durée	Date de publication :	19 janvier 2017	Date de clôture :	20 septembre 2017
	Time to Grant :	« au fil de l'eau »	Durée du projet :	3 ans

Contexte	Financier :	Agence Nationale de la Recherche	Opérateur :	Agence Nationale de la Recherche
	Description :			
<p>Cet AAP a pour objectif d'inciter les acteurs de la recherche publique à développer de nouveaux partenariats structurés à travers la création de « Laboratoires Communs » entre des laboratoires et des petites et moyennes entreprises (PME) ou entreprises de taille intermédiaire (ETI).</p> <p>Un Laboratoire Commun est défini par la signature d'un contrat définissant son fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une gouvernance commune et une feuille de route de recherche et d'innovation ; • des moyens de travail permettant d'opérer en commun la feuille de route ; • une stratégie visant à assurer la valorisation par l'entreprise du travail partenarial. <p><u>Un fonctionnement en deux temps</u></p> <p>Les activités financées par le programme porteront sur la phase de montage du Laboratoire Commun et sur son fonctionnement initial :</p> <p>Phase de montage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée définie dans la proposition. Durée souhaitée de 6 mois (maximum 12 mois). • Report possible jusqu'à un an. • Financement maximal de 50 000 €. <p>Validation par l'ANR du contrat de laboratoire commun. Les projets n'ayant pas passé le jalon de fin de phase de montage à T0+12 seront arrêtés, le solde sera ajusté dans la limite du maximum de 50 000 €.</p> <p>Phase opérationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le temps restant jusqu'à T0+36. • Pas de prolongation. <p>Financement maximal de 250 000 €.</p>				

Budget	Budget global :	-	Budget par projet :	Maximum 300 000 €
	Taux d'intervention par type d'acteur :			
<p>Le financement attribué par l'ANR au partenaire académique du LabCom sera apporté sous forme d'une subvention.</p> <p>Organismes de recherche : 100% (coût marginal), sauf cas particuliers (ex. les EPIC, financés à coût complet à hauteur de 50%).</p> <p>Le financement maximum de l'ANR sera fixé de façon forfaitaire pour un montant de 300 000 € sur une durée de 3 ans.</p>				

Analyse	Avantages :	Inconvénients :
	<ul style="list-style-type: none"> • Propositions sur l'ensemble des thématiques couvertes par l'ANR ; • Examen des candidatures ouvert au fil de l'eau • Pas de structure matérielle imposée : laboratoire virtuel possible ; • Possibilité de faire labelliser le projet par un ou plusieurs pôles de compétitivité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les partenariats seront portés par une équipe d'un organisme de recherche, qui sera le seul bénéficiaire de la subvention ANR.

Contact	Site web de l'appel – Coordonnées pour plus d'informations :	
	Site web de l'appel	